

Annexe

*Définitions
des activités*



Gan Construction

Définitions des
marchés, métiers,
sur-métiers et packs

Assuré d'avancer





Sommaire

DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUTES LES DÉFINITIONS 3

1. MARCHÉS 3

| | |
|--|---|
| Marché d'entreprise..... | 3 |
| Marché de rénovation énergétique..... | 3 |
| Marché d'entreprise générale..... | 3 |
| Marché de contractant général..... | 3 |
| CMI (Constructeur de maisons individuelles)..... | 3 |

2. MÉTIERS 4

| | |
|---|---|
| Ascensoriste..... | 4 |
| Carreleur, poseur de revêtements durs..... | 4 |
| Charpentier bois <i>hors traitement curatif des bois</i> | 4 |
| Charpentier métallique..... | 4 |
| Chauffagiste – Climaticien..... | 5 |
| Couvreur..... | 5 |
| Démolisseur..... | 5 |
| Électricien..... | 6 |
| Étancheur..... | 6 |
| Façadier..... | 6 |
| Fumiste..... | 6 |
| Installateur d'échafaudage..... | 6 |
| Maçon..... | 7 |
| Menuisier extérieur <i>hors traitement curatif des bois</i> | 7 |
| Menuisier intérieur <i>hors traitement curatif des bois</i> | 8 |
| Peintre..... | 8 |

| | |
|---|---|
| Piscinier | 8 |
| Plâtrier/Plaquiste | 8 |
| Plombier | 8 |
| Poseur de revêtements souples | 9 |
| Serrurier | 9 |
| Spécialiste de l'isolation..... | 9 |
| Spécialiste du traitement de l'amiante en place | 9 |
| Terrassier | 9 |
| Vitrier | 9 |
| VRD (Voiries et Réseaux Divers)..... | 9 |

3. SUR – MÉTIERS 10

| | |
|--|----|
| Assèchement des murs..... | 10 |
| Béton précontraint in situ | 10 |
| Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité des façades | 10 |
| Four et cheminée industriels..... | 10 |
| Étanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines | 10 |
| Isolation frigorifique..... | 10 |
| Isolation thermique par l'extérieur | 10 |
| Structures et couvertures textiles..... | 10 |

4. PACKS 11

| | |
|--|----|
| Infrastructure..... | 11 |
| Équipement – Sécurité – Prévention | 11 |
| NTE (Nouvelles Techniques Environnementales) Photovoltaïque..... | 11 |
| Solaire thermique – Géothermie | 12 |
| Filière paysagiste | 12 |



Dispositions applicables à toutes les définitions (Marchés, métiers, sur-métiers et packs)

Pour l'application du contrat, la présente annexe "Définitions des activités" répertorie comme suit l'ensemble des définitions s'y rapportant, étant précisé que relèvent exclusivement de la garantie les marché(s), métier(s), sur-métier(s) et élément(s) de pack(s) ayant été déclarés par le souscripteur et figurant expressément aux Dispositions Particulières.

Le terme "réalisation" comprend la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.

Par "travaux accessoires et/ou complémentaires", il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme "accessoires ou complémentaires" ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché de travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.



1. Marchés

> **Marché d'entreprise**

Vous êtes locateur d'ouvrage, ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que vous exécutez vous-même ou avec votre propre personnel d'exécution, et pour lequel vous pouvez **accessoirement faire appel à des sous-traitants**.

> **Marché de rénovation énergétique**

Vous prenez un marché portant sur l'analyse et le diagnostic énergétique d'un ouvrage, ainsi que sur la réalisation totale ou partielle, par votre personnel d'exécution, des travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique, dans le cadre des métiers suivants : spécialiste de l'isolation, menuisier, chauffagiste, plombier, électricien.

> **Marché d'entreprise générale**

Vous avez du personnel d'exécution. Vous êtes locateur d'ouvrage, ou sous-traitant, titulaire d'un

marché de travaux tous corps d'état, que vous exécutez en tout ou partie.

> **Marché de Contractant général**

Vous n'avez pas de personnel d'exécution. Vous prenez un marché portant sur la totalité des travaux de l'opération de construction (englobant ou non la maîtrise d'œuvre) **que vous donnez en sous-traitance intégralement**.

> **Constructeur de maisons individuelles (C.M.I.) au sens de la loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990**

De par cette loi, est "constructeur de maisons individuelles" l'entreprise ou l'artisan qui :

- fournit de manière directe ou indirecte les plans de la maison et construit tout ou partie de la maison,
- sans fournir les plans de la maison, exécute les travaux de gros-œuvre, de mise hors d'eau et hors d'air.



2. Métiers

> **Ascensoriste**

ASCENSEURS

Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte - personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

> **Carreleur, Poseur de revêtements durs**

REVÊTEMENT DE SURFACES EN MATÉRIAUX DURS – CHAPES ET SOLS COULÉS

Réalisation de revêtement de surfaces, **hors façade extérieure**, en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

> **Charpentier bois hors traitement curatif des bois**

CHARPENTE ET STRUCTURE EN BOIS

Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- planchers et parquets,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente,

- traitement préventif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité limitée à 50 m² par chantier.

CONSTRUCTION À OSSATURES BOIS HORS ACTIVITÉ DE CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES (CMI)

Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- menuiserie intérieure et extérieure,
- isolation thermique et acoustique,
- traitement préventif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité limitée à 50 m² par chantier.

> **Charpentier métallique**

CHARPENTE ET STRUCTURE MÉTALLIQUE

Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- protection et traitement contre la corrosion,
- traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage,
- travaux en sous-œuvre par structure métallique,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.

> **Chauffagiste - Climaticien**

INSTALLATIONS THERMIQUES DE GÉNIE CLIMATIQUE

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), **y compris en utilisant des techniques d'aérothermie**, hors technique de géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de fumisterie.

Cette activité ne comprend pas la réalisation d'installations de cheminées, inserts et poêles.

INSTALLATIONS D'AÉRAULIQUE ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, **y compris en utilisant des techniques d'aérothermie**, hors technique de

géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires et nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ces installations de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

> **Couvreur**

COUVERTURE

Réalisation en tous matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage **sans isolation**.

Cette activité comprend les travaux de :

- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- installation de paratonnerre,
- pose de capteurs solaires, hors réalisation de l'installation électrique ou thermique.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccord d'étanchéité,
- réalisation de bardages verticaux **et vêtements**,
- éléments de charpente non assemblés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité limitée à 150 m² par chantier.

> **Démolisseur**

DÉMOLITION SANS UTILISATION D'EXPLOSIF

Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors explosifs).

Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :

- maçonnerie,
- zinguerie, couverture et étanchéité,
- V.R.D.

> **Électricien**

ÉLECTRICITÉ

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, hors pose de capteurs solaires.

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

Cette activité ne comprend pas le raccordement des installations photovoltaïques.

> **Étancheur**

ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE, TERRASSE ET PLANCHER INTÉRIEUR

Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages.

Ainsi que la réalisation des travaux de :

- étanchéité de paroi enterrée,
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- pose de membranes d'étanchéité photovoltaïque, hors réalisation de l'installation électrique.

> **Façadier**

BARDAGES DE FAÇADE

Réalisation de bardages par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant, à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux de vêture **et de vêtage**.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.

Cette activité comprend également le collage de tous types de matériaux durs en façade.

FAÇADES - RIDEAUX

Réalisation de façades - rideaux, quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de réalisation de façades selon les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).

> **Fumiste**

FUMISTERIE

Réalisation (hors four et cheminée industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.

Cette activité comprend les travaux de :

- construction et installation d'âtres, de foyers **et de poêles**,
- construction de socles de chaudières,
- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccords d'enduits divers,
- calorifugeage des conduits,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence,
- réfection des souches.

> **Installateur d'échafaudage**

MONTAGE D'ÉCHAFAUDAGE – ÉTAIEMENT

Montage pour le compte de tiers de tous étaielements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.

> Maçon

MAÇONNERIE ET BÉTON ARMÉ SAUF PRÉCONTRAIT IN SITU

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonnerie de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- briquetage, pavage,
- dallage, chape,
- fondations autres que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes.

Et les travaux **maçonnés** suivants liés à la fumisterie :

- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts (hors four et cheminée industriels),
- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- construction de cheminées à usage domestique et individuel,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- terrassement, drainage et canalisations enterrées,
- complément d'étanchéité des murs enterrés,
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
- pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre,
- démolition et VRD,
- pose d' huisseries,
- pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie,
- plâtrerie,

- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,
- calfeutrement de joints.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de maçonnerie de piscines.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité limitée à 100 m² par chantier.

Cette activité comprend la mise en œuvre, sans modification et selon plan de pose détaillé du fabricant, de fermettes industrialisées en bois traité, assemblées par connecteurs métalliques, intégrant des dispositifs d'anti-flambage et de contreventement.

> Menuisier extérieur hors traitement curatif des bois

MENUISERIES EXTÉRIEURES

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé **à l'exclusion des fenêtres de toit et des façades - rideaux.**

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.

> Menuisier intérieur hors traitement curatif des bois

MENUISERIES INTÉRIEURES

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde corps, stands d'expositions, de fêtes, agencements et mobiliers.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.

Cette activité comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires et destinés exclusivement à l'aménagement de : cuisines (à l'exclusion des cuisines industrielles ou de collectivités), et/ou de salles de bains.

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.

> Peintre

PEINTURE

Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtements faïence,
- nettoyage, sablage, grenailage,
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.

Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.

> Piscinier

PISCINES

Réalisation de piscines, y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation, hors technique de géothermie et hors pose de capteurs solaires.

> Plâtrier/Plaquiste

PLÂTRERIE – STAFF – STUC – GYPSERIE

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.

Cette activité comprend la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur.

> Plombier

PLOMBERIE – INSTALLATIONS SANITAIRES

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, **y compris en utilisant des techniques d'aérothermie**, hors techniques de géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

Cette activité comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires à l'aménagement de salles de bains.

> **Poseur de revêtements souples**

REVÊTEMENT DE SURFACES EN MATÉRIAUX SOUPLES ET PARQUETS

Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.

Cette activité comprend les travaux accessoires de réalisation de chapes rapportées fixes ou flottantes hors chapes de protection des installations de chauffage.

> **Serrurier**

SERRURERIE – MÉTALLERIE

Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Cette activité comprend la réalisation de vérandas ou de verrières.

> **Spécialiste de l'isolation**

ISOLATION THERMIQUE – ACOUSTIQUE

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique **intérieure** de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique **intérieurs** par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

> **Spécialiste du traitement de l'amiante en place**

TRAITEMENT AMIANTE

Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.

> **Terrassier**

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes des ouvrages soit de permettre la réalisation d'ouvrages.

Cette activité ne comprend pas les travaux de rabattement de nappe, les sondages et les forages.

> **Vitrier**

VITRERIE – MIROITERIE

Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades - rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

> **V.R.D**

V.R.D. (VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS)

Réalisation, conformément au Décret n° 2011-1241 du 05/10/2011, de réseaux de canalisations, de systèmes d'assainissement autonome, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de voiries, de poteaux et clôtures.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Elle ne comprend pas la réalisation d'espaces verts, de drainage agricole et d'irrigation.



3. Sur-Métiers

> **Assèchement des murs**

Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité.

Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements.

> **Béton précontraint in situ**

Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.

> **Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité des façades**

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtements d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et système d'étanchéité à base de polymère de classe I4.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- isolation thermique par l'extérieur.

> **Four et cheminée industriels**

Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.

> **Étanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines**

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.

Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.

> **Isolation frigorifique**

Isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures.

> **Isolation thermique par l'extérieur**

Réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur quelle que soit la technique utilisée.

Cette activité comprend l'intégration de tous produits, matériels et accessoires contribuant à la ventilation et fermetures associées.

> **Structures et couvertures textiles**

Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées.

Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.



4. Packs

> **Infrastructure**

Dans le cadre du ou des métiers que vous avez déclaré exercer, vous réalisez une ou plusieurs des techniques suivantes :

- Fondations spéciales
Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous œuvre, de pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes. Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et les forages, les tirants d'ancrage.
- Amélioration des sols
Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toute technique autre pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.
Cette activité comprend la pose de géotextile (hors géomembrane).
- Drainage agricole – Irrigation.
- Forages y compris à usage de sondages.

> **Équipement – Sécurité – Prévention**

Dans le cadre du ou des métiers déclarés exercés, vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes :

- Éléments d'équipement ayant une fonction professionnelle.
- Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en les programmant ou les coordonnant entre elles.
- Matériel de détection, d'extinction ou de protection contre l'incendie (comme les RIA).

> **NTE (Nouvelles Techniques Environnementales) – Photovoltaïque**

Dans le cadre du ou des métiers que vous avez déclaré exercer, vous réalisez des travaux de :

- Mise en œuvre des capteurs solaires photovoltaïques,
- Installations et branchements électriques associés,
- Raccordement au réseau public,
- Raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations,
- Raccordement et mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants,
- Protection contre la sur-tension, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité.

Dans ce cadre, vous réalisez une ou plusieurs des techniques suivantes :

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES CONSTITUÉES DE PANNEAUX DE MODULES RIGIDES

Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture ou en façade de systèmes photovoltaïques constitués de modules rigides.

Cette activité comprend également l'étanchéité correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, de l'intégration avec les éléments assurant le clos et le couvert,

Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :

- Renforcement de structures existantes,
- Installation de systèmes de sécurité et de surveillance du fonctionnement,
- Zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- Réalisation d'écrans de sous - toiture.

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES POSÉES AU SOL

Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de :

- Terrassement et VRD,
- Structure de supports de panneaux solaires, y compris fondations et gros œuvre associés.

ÉTANCHÉITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre **de membranes d'étanchéité sur lesquelles sont intégrés, en usine ou sur chantier, des modules photovoltaïques.**

Cette activité comprend également l'étanchéité correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, de l'intégration avec les éléments assurant le clos couvert.

Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires d'installation de systèmes de sécurité et de surveillance du fonctionnement.

> **Solaire thermique – Géothermie**

Dans le cadre du ou des métiers que vous déclarez exercer, vous participez au développement durable et prenez des marchés portant sur la réalisation d'installations de :

- Chauffe-eau solaire et ou de réseaux de chauffage solaire thermique
- Géothermie

Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant les énergies géothermiques, avec tous types de fluides.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- sondage, forage et terrassement,
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- chape de protection de l'installation de chauffage,
- installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C).

Cette activité ne comprend pas les installations réalisées par des techniques utilisant l'énergie aérothermique.

> **Filière paysagiste**

Vous êtes paysagiste et vous réalisez les activités suivantes :

- Travaux de création de jardins et d'espaces verts, limités à :
 - Terrassement nécessaire à l'aménagement extérieur,
 - Pose de bordures et de bordurettes,
 - Travaux de pose de dallages ou pavages,
 - Travaux de construction d'ouvrages de maçonnerie décorative en pierre, brique ou béton, tels que murets, emmarchement de jardins, petit bassin d'ornement,
 - Pose de clôtures diverses en bois, béton ou métalliques, utilisées dans les aménagements d'espaces verts,
 - Travaux d'installation d'équipements type mobilier urbain, jeux de plein air à l'exclusion de leurs revêtements,
 - Travaux d'installation de systèmes d'arrosage y compris intégré et drainage, à l'exclusion des terres agricoles,
 - Réalisation de la partie végétale des toitures et terrasses jardins (TTJ) sans réalisation ou sous-traitance de l'étanchéité.
- Entretien régulier de parcs et jardins : la tonte, l'arrosage, la taille, l'élagage, le fauchage.
- Plantation des végétaux.
- Producteur de plants.
- Reboiseur.
- Paysagiste d'intérieur.
- Application de produits phytosanitaires : entreprise titulaire de l'agrément exigé par la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 et reprise par les articles L 254-1 et suivants et R254-1 et suivants du Code Rural, permettant de réaliser des traitements phytosanitaires.
- Le broyage et le compostage des déchets verts.

Assuré d'avancer



ganassurances.fr

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de
109 817 739 euros (entièrement versé)
RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris
Tél. : 01 70 94 20 00
www.ganassurances.fr

Direction Qualité/Réclamations – Gan Assurances
Immeuble Michelet – 4-8, cours Michelet
92082 La Défense Cedex
E-mail : reclamation@gan.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise
à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution
61, rue Taitbout 75009 Paris